



Procès verbal
Conseil Municipal du 4 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le quatre décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

Présents : MMES. GILOPPE Monique, LEGEAY Isabelle, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. CHASSIGNET Eric, CORDOVA Luc, DECRAENE Michel, DE PAIX DE CŒUR Alain, GRANDIDIER Bruno, GRANGIER Patrick, HERITIER Gérard, HUS Christian, LEMENE Robert, RIEU Christian,

Absents excusés:

Madame KUREK Sophie a donné pouvoir à Madame LEGEAY Isabelle.
Monsieur LOSAY Bernard a donné pouvoir à Monsieur DE PAIX DE CŒUR Alain

Secrétaire de séance : Monsieur HERITIER Gérard.

Le Conseil Municipal a accepté d'ajouter le point suivant à l'ordre jour :

- **Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2009 du Service de l'Eau.**

Ce point a été adopté :

Pour : 11-

Mmes GILOPPE, LEGEAY, VANNESTE.

MM. CHASSIGNET, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.

Abstention : 4-

MM. HUS, GRANGIER, DE PAIX DE CŒUR.

M. LOSAY pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2009.

Ce point a été adopté :

Pour : 11–

Mmes GILOPPE, LEGEAY, VANNESTE.

MM. CHASSIGNET, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.

Abstention : 4–

MM. HUS, GRANGIER, DE PAIX DE CŒUR.

M. LOSAY pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

1- Cession de la parcelle YA 131 sise « Le Marchais Renard ».

La SCI LABANE n'ayant pas finalisé l'acquisition de la parcelle YA 131 de 1 795m² sise dans Z.A. Le Marchais Renard à Aubigny pour le prix de 71 800 € HT, la commune a trouvé un nouvel acquéreur (SARL EURIMPEX sise à Ozoir-la-Ferrière -77330- 5 Rue Robert Schuman).

Mme le Maire donne la parole à M. Grandidier 3ème adjoint qui explique que cette société est spécialisée dans le stockage de petites pièces informatique pour les servocommandes de l'industrie pétrolière. Elle a une usine en Algérie. Cette entreprise existe depuis 25 ans à Ozoir-la-Ferrière. Son bail étant à terme, son P.D.G préfère investir car il souhaite aussi diversifier ses activités en s'orientant vers l'aviation d'où l'intérêt du site. A terme, il souhaite former du personnel sur place. Une surface d'environ 135 m² sera suffisante. A la demande de M. Grangier concernant la sécurité du site il est bien entendu que cette société ainsi que toutes les autres situées dans la zone sont soumises à la réglementation en vigueur.

Le prix du terrain est fixé par les domaines.

Le Conseil Municipal décide la vente de ladite parcelle à ce prix et autorise Mme le Maire à signer tout acte concourant à sa réalisation.

Ce point a été adopté :

Pour : 14–

Mmes GILOPPE, LEGEAY, VANNESTE.

MM. CHASSIGNET, CORDOVA, DECRAENE, DE PAIX DE CŒUR, GRANDIDIER, GRANGIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY

M.LOSAY pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

Abstention : 1–

M. HUS.

2- Adoption du rapport 2009 de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.)

Conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dans le cadre de l'adoption du régime fiscal de la taxe professionnelle unique tel que défini à l'article 1609 noniès C du code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges doit adopter un rapport, lequel doit être transmis pour approbation aux Conseils Municipaux des communes membres de la C.A.M.V.S.

Madame le Maire doit informer les Conseillers Municipaux que le rapport de la commission doit être approuvé par chacun des Conseils Municipaux des Communes membres de la C.A.M.V.S., à une majorité globale d'au moins les deux tiers des Conseils représentant au moins la moitié de la population ou au moins la moitié des Conseils représentant au moins les deux tiers de la population.

A la demande de Mme le Maire, M. Decraene prend la parole et rapporte le compte rendu de la réunion de la C.L.E.T.C.

Compte tenu de l'ancienneté de la Zone de Vaux le Pénil et l'importance de sa requalification les charges d'entretien étant trop lourdes pour la ville ces modalités permettront d'améliorer l'état général de la zone.

Cette charge est évaluée à 250 100 € Il est proposé qu'elle soit prise à hauteur de 50% par la CAMVS modifiant ainsi le transfert de charges de la commune de Vaux le Pénil.

M. Grangier demande si la même mesure pourrait être appliquée pour la nôtre ?

« Non » répond M.Decraene, « la nôtre n'est pas qualifiée. »

Mme le Maire explique que la Zone de Vaux le Pénil est communautaire et que l'entretien est assuré par les services techniques de Vaux le Pénil pour le compte de la C.A.M.V.S.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 23 juin 2009 qui porte essentiellement sur :

- Le montant du transfert de charges à prendre en compte dans l'attribution de compensation de la commune de Vaux le Pénil, pour l'entretien courant de la zone industrielle de Melun/Vaux le Pénil.

Ce point a été adopté :

Pour : 10-

Mmes GILOPPE, LEGEAY, VANNESTE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.

Abstention : 5-

MM. CHASSIGNET, HUS, GRANGIER, DE PAIX DE CŒUR.

M. LOSAY pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

2 Bis- Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2009 du Service de l'Eau.

Afin de reprendre le solde de 2008 et l'inscription des amortissements des subventions transférables du Budget du Service de l'Eau, la décision modificative n° 2 s'établit comme suit :

Investissement

Dépense :

Chapitre	Article	Montant
040	1391	+ 5 777.28

Recette :

Chapitre	Article	Montant
021		+ 5 777.28
001		+ 230 110.38

Fonctionnement

Dépense :

Chapitre	Article	Montant
023		+5 777.28

Recette :

Chapitre	Article	Montant
042	777	+ 5 777.28

Ce point a été adopté :

Pour : 8-

Mmes GILOPPE, VANNESTE.

MM. CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, RIEU.

Abstention : 7-

Mme LEGEAY.

MM. CHASSIGNET, HUS, GRANGIER, DE PAIX DE CŒUR.

Mme KUREK pouvoir à Mme LEGEAY.

M. LOSAY pouvoir à M. DE PAIX DE CŒUR.

3- Décisions du Maire :

N° 09-06 du 07 septembre 2009 : Modification des tarifs des activités sportives organisées par la commune.

Les tarifs des activités sportives ont été modifiés depuis le 1^{er} octobre 2009 comme suit :

- Sports de balle, tennis, piscine et initiation sports de combat = 90 €annuel
- Fitness et musculation = 100 €annuel.

N° 09-07 du 09 septembre 2009 : Adoption de la convention de mise à disposition de personne pour l'encadrement de l'étude surveillée avec APSL 77.

Comme les années précédentes, la Commune met à disposition de ses habitants une aide aux devoirs et la surveillance de l'étude. Afin de pérenniser cette prestation, une convention de mise à disposition de personne a été adoptée pour la période du 7 septembre 2009 au 2 juillet 2010.

L'APSL 77 met à disposition de la Commune un professionnel qualifié pour l'aide aux devoirs et la surveillance de l'étude, pour un volume horaire de 7 heures par semaine, un coût horaire de 28.91€ et une cotisation annuelle à 40 €

N° 09-08 du 16 septembre 2009 : Adoption de la convention de mise à disposition de personne pour l'encadrement de l'activité multisports avec G.E. Sports 77.

Comme les années précédentes, la Commune met à disposition des activités multisports pour ses habitants. Afin de pérenniser cette prestation, une convention de mise à disposition de personne a été adoptée pour la période du 5 octobre 2009 au 30 juin 2010.

L'association G.E.Sports 77 met à disposition de la Commune un professionnel qualifié pour l'encadrement des activités sportives, sur la base d'un volume horaire de 5 heures par semaine, un coût horaire de 33.53 €, des frais de gestion à 2.35 € et une cotisation annuelle à 40 €

N° 09-09 du 23 octobre 2009 : Adoption de la convention relative à l'intervention du conseiller en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de Seine & Marne.

La loi a institué une mission d'inspection des conditions de travail en matière d'hygiène et de sécurité dans la fonction publique territoriale.

A cet effet, une convention de mise à disposition d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection (ACFI) a été passée depuis 2004 avec le Centre de Gestion .

Il s'agit de reconduire cette convention pour l'année 2010 sur la base d'un taux horaire de 40 €

N° 09-10 du 23 octobre 2009 : Adoption de la convention relative au Service de Prévention des risques professionnels placé auprès du Centre de Gestion 77.

Le dispositif de diminution des risques en milieu professionnel prévoit la réalisation de diagnostics, formulation de recommandations et propositions sur la conformité des installations et équipements de travail aux règles d'hygiène et de sécurité, la conception des moyens de travail, l'animation des actions de sensibilisation ou de formulation thématique à destination des personnels. La Commune ne disposant pas de ce type de service, elle recourt au Centre de Gestion pour remplir son obligation légale depuis 2004.

Est prévue en 2010 la formation d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la Commune (ACMO) sur 1 jour soit 240 €

N° 09-11 du 29 octobre 2009 : Attribution du marché relatif « à l'entretien du patrimoine arboré sur les douze sites de la commune ».

Le marché relatif à l'entretien du patrimoine arboré sur les douze sites de la commune a été attribué à la SARL JOEL JARDIN FLEURI sise à PAMFOU –Lieu dit Chapendu, 1 Chemin des Chevets représentée par M. TRUILHE Joël pour un montant annuel de 10 761 €HT (année N) et 12 481 € HT (année N+1).

4- Questions diverses.

Recensement de la population.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population interviendra entre le 21 janvier et le 20 février 2010. Un agent recenseur passera dans tous les foyers.

Centre de loisirs.

Mme Legeay prend la parole et demande s'il serait possible de créer, en se regroupant avec d'autres communes, un centre de loisirs accueillant les enfants le mercredi et hors vacances scolaires.

M. Grandidier explique que cette idée a déjà été évoquée avec la commune de Voisenon mais qu'il n'existe à ce jour aucune structure communale pour permettre sa réalisation.

Dans cette optique nous avons organisé avec l'association LUTIKA un accueil des enfants durant les vacances de la Toussaint mais malheureusement seules trois personnes ont répondues dont deux de l'extérieur (une seule d'Aubigny). Compte tenu du peu d'effectif l'association n'a pas pu envoyer un animateur sur place. Par contre, elle a proposé d'accueillir les enfants à Nemours en organisant leur transport par navette.

Cette association propose aussi des séjours à l'étranger durant les vacances d'été. Bien entendu les responsables sont formés à ce genre d'accueil.

Heures d'ouverture de la Mairie.

Mme Legeay demande l'ouverture de la Mairie le samedi matin et des horaires plus tardifs le soir. Mme le Maire lui répond qu'une expérience dans ce sens a été menée durant plusieurs mois. Seules quatre personnes se sont présentées à ces heures et encore sur la sollicitation téléphonique de la secrétaire pour venir chercher des documents.

Pour M. Hus, les horaires d'ouverture ne correspondent pas aux souhaits des administrés. Il indique que trois secrétaires travaillent à la Mairie, pourquoi ne pas ouvrir le samedi matin et le mercredi ?

« J'ai d'autres occupations pour ces personnels » répond Mme Vanneste, « et je refuse d'allonger les heures d'ouvertures après l'expérience menée plusieurs mois qui s'est soldée par un échec. Personne ne vient à la mairie après 18 h ni le samedi matin. »

M. Grandidier indique que cela fait bientôt sept mois qu'une permanence est assurée le 3ème samedi matin de chaque mois par la commission communication. En sept mois d'ouverture personne n'est venu.

Pour M. Chassignet, il y a un problème de communication !

Tous les moyens ont été mis en œuvre pour informer la population (Internet, journal.....)

En ce qui concerne l'administratif et compte tenu de la confidentialité de certains dossiers seule la secrétaire de mairie est habilitée à répondre.

Pour M. Grangier, il serait quand même souhaitable que la mairie soit ouverte un samedi matin par mois pour traiter les dossiers administratifs.

Mme le Maire a bien entendu la requête, mais elle confirme qu'elle n'ouvrira pas plus longtemps la mairie.

Le site Internet.

A la demande de M. Chassignet concernant la fréquentation du site internet de la commune, M. Grandidier lui indique que 40 visites sont comptabilisées par jour sur 12 pages. Les plus fréquentées sont dans l'ordre : les infos mairie ; la vie scolaire ; le comité des fêtes.

Un état sera établi en fin d'année sur la fréquentation du site.

Toutes ces informations sont également reprises sur le journal pour les personnes qui n'ont pas internet.

Le poste de secrétaire.

M. Hus demande si la création du poste de 3ème secrétaire a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

« Bien sur » répond Mme le Maire, « c'est un poste qui est créé et vacant, depuis longtemps. La personne est recrutée depuis juillet et n'habite pas la commune. »

L'éclairage public.

« Depuis la fermeture d'une partie de l'éclairage public a-t-on idée de l'économie réalisée ? » demande M. Chassignet.

« Pas encore » répond Mme le Maire.

« Y a-t-il d'autres endroits où l'on pourrait réaliser cette opération dans la commune ? »

« Pour l'instant non » répond M. Grandidier.

Pour M. Chassignet l'expérience de Seine Port qui coupe l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin est-elle envisageable ?

« A Seine-Port l'expérience a rencontré l'hostilité d'une partie de la population c'est un sujet de réflexion. Il n'y a pas plus d'exactions avec ou sans la lumière peut-être plus avec l'éclairage qui permet de mieux accéder. Il aurait fallu créer un réseau filaire, mais ce n'était pas possible à l'époque, nous avons supprimé une ampoule sur deux et évité les trous noirs. »

La station d'épuration.

« Lors du dernier conseil communautaire, il a été fait état d'un projet visant la future station d'épuration de Montereau sur le Jard qui accueillerait les eaux usées du SYMPAV ? » demande M. Hus.

« Ce n'est pas du tout cela » répond Mme Vanneste. « Il s'agit de la zone économique prévue à terme près de la SNECMA pour laquelle notre station d'épuration sera surdimensionnée. Pour SYMPAV ce sera certainement vers Réau mais pas chez nous. »

« Où sera implantée la station ? » demande M. Grangier.

« Entre Aubigny et Montereau à l'endroit du ru vers le petit bois à 5 ou 600 mètres. »

La centrale solaire.

« D'après le journal « la République », indique M. Grangier, « cette réalisation serait susceptible de créer entre 200 et 300 emplois, aucun démenti n'a été fait ! »

Pour Mme le Maire c'est une erreur du journal et à sa connaissance seul un emploi et demi sera créé.

« Ne pouvons nous pas faire un démenti ? » demande M. Chassignet.

« Non, ce n'est pas moi qui ai fait l'interview. Le démenti doit être fait par la personne concernée soit le Président de Sénart. »

Pour M. Grangier cela porte à confusion et il trouve choquant que la demande ne vienne pas du Maire de la commune impactée.

Pôle d'activités de Melun Villaroche.

« D'après le rapport d'activités de la conférence de Melun Val de Seine du 5 Octobre 2009 à laquelle tous les conseillers étaient invités, le projet d'aménagement du pôle d'activités de Melun Villaroche constitue un enjeu majeur » précise M. Grangier - Il lit le point suivant -

- « Un potentiel foncier de 400 hectares
- Un projet de gare T.G.V. à proximité
- Soixante hectares et 10 000 m² de locaux disponibles
- le pôle de Villaroche fait partie du pôle de compétitivité aérospatial ASTech Paris région, premier bassin d'emplois en France du secteur aéronautique et aérospatial. »

donc c'est bien ça le projet pour la commune, 400 hectares, sachant que la surface de la commune fait environ 200 hectares plus 10 hectares environ pour les deux villages, imaginons une zone qui fait 40 fois cette surface dédiée à l'aérospatiale aux portes du village c'est bien cela ? En tant que conseiller municipal je trouve cela choquant et je suis mis devant le fait accompli.

« Pas du tout » répond Mme le Maire, « pour le moment il n'y a rien uniquement la centrale solaire. Les deux autres projets se situent sur la commune de Limoges-Fourches. Peut-être des réalisations auront lieu d'ici 15 ou 20 ans, je le souhaite, mais pour le moment c'est vide. Vous allez discuter sur quoi ? »

« Sur les projets » répondent MM Hus et Grangier.

« Quels projets ? » répond Mme le Maire, « à l'heure actuelle seul le SYMPAV est concerné, car tout ce qui est sur l'aérodrome c'est SYMPAV. »

« Les 400 hectares sont sur le territoire de l'aérodrome ? » demande M. Grangier

« Bien sur, seuls 46 hectares seront exploités par la C.A.M.V.S. Ils se situent au bout de la SNECMA, le reste je le répète c'est du domaine du SYMPAV. »

Le SYMPAV explique Mme le Maire est constitué par trois entités.

- Le SAN de Sénart
- La C.A.M.V.S.
- Le Conseil Général de Seine et Marne.

« Il faut quand même communiquer » dit M. HUS.

« C'est comme pour les gens du voyage » réplique Mme Vanneste, « vous faites peur aux administrés, il va y avoir 150 caravanes... !, pour quoi, pour rien, car il n'y a rien eu.

Par contre si cela arrive à l'heure actuelle nous n'aurons peut être plus le temps de réagir, car le dossier étant entre les mains du préfet il ne dit plus rien ! »

Pour M. Grangier c'est parce que nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord.

« Vous plaisantez j'espère ? » répond Mme le Maire « se mettre d'accord pourquoi ? Pour avoir une aire de grand passage ? Pour un terrain d'accueil ? Vous voulez une aire d'accueil ? »

« Pourquoi pas ? » répond M. Grangier.

« Alors on se met autour de la table dans les meilleurs délais pour créer une aire d'accueil c'est votre souhait ? »

« Nous n'avons jamais discuté de l'avenir de la commune. »

« Ce n'est pas l'avenir de la commune car ce n'est même pas des terrains de la commune » répond Mme le Maire.

« On ne va pas jouer sur les mots les terrains du SYMPAV jouxtent ceux de la commune. »

« Je n'ai aucun pouvoir sur les permis de construire non situés sur le territoire de la commune. Par contre pour le permis concernant la centrale solaire oui c'est la commune. »

« Comment vous vous positionnez par rapport au projet global de Melun Villaroche ? Vous êtes pour, contre, cela ne vous dérange pas ? »

« On verra le moment venu » répond Mme le Maire. « Personne ne sait ce qu'il va y avoir sur ces terrains. Quant nous aurons des certitudes je verrais. Pour l'instant le seul projet validé c'est la centrale solaire. En tant que Vice-présidente j'ai dit non au projet de circuit automobile, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois en conseil municipal. »

« La C.A.M.V.S. dépense 10 millions d'euros pour quelles acquisitions ? » demande M. Grangier

« Pour la zone de 46 hectares ce qui n'a rien à voir avec le SYMPAV » explique M. Héritier, « c'est la C.A.M.V.S. »

« Où se situent les 400 hectares ? » demande M. Grangier.

« Sur l'aérodrome même » répond Mme Vanneste. « En ce qui concerne les projets de la C.A.M.V.S. je viendrai ici avec le président et nous en discuterons ensemble. »

Pour M. Grangier ces projets sont aux portes de la commune et il faudrait que la population soit informée.

« Attention » dit Mme le Maire, « le P.O.S n'est pas changé en P.L.U, cela va prendre quelques années. Pour le moment les terrains appartiennent aux agriculteurs. Je ne fais des projets que sur du concret. »

« C'est seulement en allant à la CAMVS que nous sommes informés de ces projets et je trouve cela anormal, » déclare M. Grangier. « Les maires sont tenus d'informer régulièrement leurs conseils municipaux des projets de la C.A.M.V.S. Ce n'est jamais fait ! »

M. Grandidier fait remarquer que dans « Mon Agglo Magazine » un article était consacré au développement de Melun Villaroche.

« Quelles informations voulez vous faire remonter ? » demande M. Cordova, « bien sur, il faut penser au développement économique, il faut ouvrir des lignes pour des projets futurs, dans 15 ou 20 ans, mais à l'heure actuelle il n'y a rien, nous ne pouvons pas communiquer sur rien ! »

« Développer l'aéronautique par les temps qui courent est-ce le bon créneau ? » demande M. Grangier .

« C'est quant même un débat ! »

M. Hus prend la parole pour préciser que des engagements ont été pris par la CAMVS. de faire un compte rendu tous les six mois de leur activité. A l'heure actuelle seul M. Decraene a fait un « copié collé » d'un édito de monsieur Mignon.

« Non » répond l'intéressé « pas Dammarie, mais Vaux le Pénil qui a du personnel chargé de faire la communication de la CAMVS.

Je vous ferai un compte rendu sur les décisions prises par la C.A.M.V.S. mais en aucun cas des projets, car il s'agit de débats qui dépassent même le cadre départemental. Il y a le Schéma Directeur, les Communes, la Région...etc.

« Ce n'est pas une question de débat c'est de l'information, il faut faire de l'information » dit M. Hus.

M. Grangier veut connaître l'opinion personnelle de Mme le Maire sur ce projet, car il pense qu'il y a beaucoup mieux à faire que de bétonner des terres agricoles pour installer des industries aéronautiques , il est contre.

« Vous êtes contre l'emploi ? »

« Attendez le chantage à l'emploi on connaît ! On peut créer des emplois sans bétonner 400 hectares et sans faire de l'aéronautique, car on sait qu'elle est peu créatrice d'emplois. »

En ce qui concerne le développement durable je voudrais signaler deux choses :

- la séance a commencée à 8.30 h et la première évocation de ce mot c'était à 10.20 h
- Monsieur Paul Petit quand il parle de ces projets parle d'attirer les investisseurs, pas les entrepreneurs. Les investisseurs cela me choque, car l'investisseur arrive et prend tout ce qu'il peut et se « barre », l'entrepreneur bâtit, crée des emplois durables. Oui cela me choque.

Je voudrais savoir comment vous vous situez par rapport à ce genre de discours. C'est votre position personnelle qui m'intéresse.

« D'abord tu demandes une position personnelle » répond M. Cordova « sur un sujet qui va peut-être être voté par la C.A.M.V.S. et qui induit beaucoup de paramètres. Ce que je peux te dire sur ta réflexion sur le développement durable, des séances de travail ont eu lieu et c'est une des principales préoccupations de la C.A.M.V.S. ! Il ne faut pas réduire les choses comme cela, tu le sais très bien, c'est un projet qui fait beaucoup parler les politiques car c'est important au niveau de la région. Mais aujourd'hui dire que tel ou tel projet émerge, on ne le sait pas. Il est difficile d'émettre une opinion personnelle sur quelque chose de vague et de flou lorsque l'on ne cerne pas le problème. Il faut attendre que cela soit plus défini pour communiquer sagement. »

Pour M. Grangier c'est le seul projet présenté, maintenant s'il y a des alternatives ce serait bien d'en discuter.

« Il y a, par exemple, des projets qui existent depuis 25 ans à Melun, les ponts, combien de fois c'est tombé à l'eau et ce malgré les frais d'études engagés » répond M. Grandidier.

Pour Mme le Maire avant Villaroche il faudra remplir Vaux- le- Pénil et Boissise- le-Roi.

Nous nous positionnerons par rapport au Schéma Directeur lorsqu'il sera signé et nous travaillerons sur un éventuel P.L.U nous discuterons alors sur de véritables bases de travail.

Les permis de construire.

M. Hus se fait le porte parole des « on dit » concernant certains travaux effectués sans permis de construire.

« Oui cela est vrai » répond Mme le Maire.

« Qu'en est-il ? »

« Vous allez le savoir bientôt car il va falloir régler ces problèmes au niveau de la commission des travaux et de l'urbanisme dont vous faites parti. Oui je vous confirme que certains travaux ont été réalisés sans permis. Nous allons nous réunir bientôt et nous allons étudier vos propositions pour y remédier. »

Les Avions de tourisme.

M. Grangier signale que les avions de tourisme passent de plus en plus bas au niveau des communes Il faudrait faire un rappel à l'ordre.

« C'est fait » répond Mme Vanneste, « depuis vendredi dernier ». M Losay a suggéré de relever les numéros depuis longtemps.

Les Impôts locaux.

M. Hus note une augmentation de 40 à 50% sur les impôts locaux alors que la commune n'a pas voté d'augmentation. Comment expliquer cela ?

Il faut regarder la valeur locative le département a augmenté de 10%.

Il n'y a pas eu de réévaluation de la valeur locative.

Par qui est faite cette réévaluation ? demande M. Hus

Par les impôts. M. Héritier dément une augmentation de 50% il ne faut pas exagérer. Cela peut provenir d'une augmentation de la surface qui induit la valeur locative.

Aménagement rue de Bussy

« Les chicanes sont-elles efficaces ? » demande M. Hus.

« Oui, bien sur » répond Mme Le Maire.

M. Hus pense que cela ne sert pas à grand chose et que des dépenses ont été engagées pour un piètre résultat.

« A part mettre en rue piétonne » dit M. Decreane, « nous avons fait le maximum. »

Ayant fait le tour de la rue, M. Grandidier a constaté que la majorité des riverains était satisfaite de cet aménagement.

Le respect de la vitesse est une affaire de citoyenneté. Les bus des écoles ne passent plus par là. Nous avons prévenu par écrit toutes les entreprises de transports.

Pour M. Grangier il n'y a pas de remède miracle contre la vitesse excessive ou alors cela se saurait.

Les énergies renouvelables.

« Concernant certaines installations (Chauffe-eau solaire, Panneaux photovoltaïque...) la mairie est-elle favorable ? » demande M. Chassignet.

« Cela dépend des Bâtiments de France qui donnent leur avis sur présentation d'une demande de travaux préalable. Au dessus de 20 m² il faut un permis de construire.»

Cérémonies du 11 novembre et du 8 mai.

« Dans de nombreuses communes ces cérémonies induisent un pot de l'amitié après le cimetière pourquoi pas chez nous ? » demande M. Hus.

« Je vais vous expliquer » répond Mme le Maire, « Avant je le faisais. J'ai fait venir une chorale d'enfants pour chanter au monument aux morts et à la salle des fêtes. Certaines personnes se sont plaintes devant les enfants qu'elles venaient pour manger et boire et non pour les écouter chanter. Devant cette attitude provocante, j'ai décidé d'annuler ce pot « de l'amitié » et de réserver uniquement l'hommage à nos anciens au cimetière. Ces incidents se sont produit plusieurs années de suite et pour la dernière fois avec la chorale. Par contre j'ai maintenu, les médailles du travail, les maisons fleuries à une autre date à laquelle j'ai invité l'ensemble du conseil municipal. Maintenant vous avez les explications.»

Les Dates des Conseils.

« Plusieurs personnes voudraient venir assister au conseil municipal, ne pourrait t-on pas mettre un mot dans les boîtes aux lettres ? » demande M. Chassignet.

« Non, c'est affiché à Montereau et à Aubigny et sur le site internet le jour de l'émission de la convocation. »

Le PASS 77.

Celui-ci a été envoyé par le département et n'est pas réservé aux élus c'est pour tout le monde.

M. Chassignet rappelle que suite aux élections la liste conduite par M. Losay a été condamnée à verser des dommages et intérêts qui à reçu ces fonds ?

« C'est moi » répond Mme Vanneste « en tant qu'individu j'ai payé personnellement l'avocat et j'ai reçu les dommages. Ce n'est pas au titre de la Mairie. »

A la demande de M. Chassignet, il lui est confirmé que les bons de chauffage existent toujours et sont distribués aux personnes concernées par le C.C.A.S.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Mme le Maire, lève la séance à 20 heures 45.